

Commune de FLORENNES

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la **SRL Calcaires Agri Energie Avenue des Dessus des Lives 2 à 5101 Loyers.**

en vue d'obtenir **le permis unique pour la mise en place d'un projet agrivoltaïque sur un bien sis à FLORENNES, rue de Corenne , cadastré 1 ère division section L parcelle 432 B, 1 ère division section L parcelle 434 D.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, Service Environnement, **Place de l'Hôtel de Ville 1 à 5620 FLORENNES à partir du 17/01/2022.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au :
14/01/2022	17/01/2022	Secrétariat communal 31/01/2022 11h00	Collège communal Place de l'Hôtel de Ville 1 5620 Florennes ou environnement@florennes.be

Le Bourgmestre, Stéphane LASSEAUX,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

En raison des mesures sanitaires, le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, uniquement sur rendez-vous (à demander au moins 24h à l'avance) au Service Environnement : environnement@florennes.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Fonctionnaire technique : Monsieur MONACHINO, ARNE-DPA, Avenue Reine Astrid 39, 5000 NAMUR
Fonctionnaire délégué : Monsieur TOURNAY, DGATLP, Place Léopold 3, 5000 NAMUR

A FLORENNES, le 14/01/2022.

Le Bourgmestre,

Stéphane LASSEAUX